

RÈGLEMENT OFFICIEL

Concours de création du nouveau logo du Lachine SC

OUVERTURE
18 SEPTEMBRE 2026

FERMETURE
20 OCTOBRE 2026

PRIX À GAGNER
200 \$

Informations et documents : www.lachinesc.com

1. Objectif du concours

Dans le cadre de la refonte de son identité visuelle et de son évolution vers 2027, le Club de Soccer Lachine SC invite sa communauté à proposer un nouveau logo officiel.

L'objectif est d'unifier l'image de marque du club autour d'une identité forte, actuelle et durable, tout en renforçant le sentiment d'appartenance et en mettant en valeur Lachine.

Le nouveau logo devrait refléter l'esprit du club : communauté, dynamisme, jeunesse, performance, appartenance à Lachine et vision d'avenir.

2. Admissibilité

- Le concours est ouvert aux membres du Lachine SC : joueurs, parents, éducateurs, bénévoles et personnel administratif.
- Une personne peut soumettre plus d'une proposition, mais chaque proposition doit être déposée séparément et respecter l'ensemble du règlement.
- Les membres du conseil d'administration et du comité marketing peuvent participer, mais ne peuvent pas prendre part à l'évaluation ou à la décision concernant leur propre proposition.
- Le prix de 200 \$ n'est pas attribuable à un membre du conseil d'administration ou du comité marketing.
- Les participants mineurs peuvent participer avec l'autorisation d'un parent ou tuteur.

3. Directives de conception

- **Couleurs obligatoires** : le bleu marin et le vert lime doivent être intégrés au design. Le ton du vert peut être légèrement ajusté. Un guide de couleurs sera fourni aux participants.
- **Nom du club** : « Lachine SC » doit être clairement lisible et intégré au logo afin d'assurer une reconnaissance immédiate.
- **Format circulaire** : une version circulaire doit être fournie et être adaptée notamment aux réseaux sociaux.
- **Élément « Démon »** : une référence à l'identité « Démon » existante est encouragée, mais demeure facultative.
- **Cohérence, lisibilité et simplicité** : le logo doit demeurer reconnaissable et efficace sur l'ensemble des supports, en grand comme en petit format.
- **Originalité** : la proposition doit présenter une identité distinctive et facilement associée au Lachine SC.
- Chaque soumission doit présenter un seul concept de logo final cohérent.

4. Outils de création et droits sur les éléments utilisés

Les participants peuvent utiliser les outils de création de leur choix, notamment les logiciels de graphisme, Canva et les outils d'intelligence artificielle.

L'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle n'a pas à être déclarée dans le formulaire d'inscription. Toutefois, le participant demeure entièrement responsable de sa proposition et doit s'assurer qu'elle peut être utilisée légalement par le club.

Les images, illustrations, modèles, polices, icônes et autres éléments graphiques utilisés doivent être libres de droits ou utilisés conformément aux licences applicables. Le participant doit détenir les autorisations nécessaires pour permettre l'utilisation du logo par le Lachine SC.

5. Modalités de soumission

- La version principale du logo.
- La version circulaire du logo.
- Une courte description d'un maximum de 150 mots expliquant le concept, les choix graphiques et la signification du logo.
- Le formulaire de participation dûment rempli.
- L'acceptation du règlement et les signatures requises.
- L'autorisation d'un parent ou tuteur lorsque le participant est mineur.

Formats acceptés : fichier vectoriel ou haute résolution (.ai, .eps, .svg, .png, .jpg ou PDF). Une esquisse numérique ou claire et lisible peut également être soumise; une proposition retenue pourra être retravaillée professionnellement afin d'obtenir les formats techniques requis.

Date limite : 20 octobre 2026, à 23 h 59.

Toute soumission incomplète ou reçue après la date limite pourra être refusée. Une proposition ne pourra pas être retirée après sa soumission.

Envoyez votre création à info@lachinesc.com

6. Processus de sélection

Les propositions admissibles seront anonymisées et identifiées par un numéro lors de la présélection afin de limiter les biais.

Elles seront notamment évaluées selon les critères suivants :

- créativité et originalité;
- représentation de l'identité du Lachine SC;
- lisibilité, simplicité et qualité visuelle;
- polyvalence et efficacité sur différents supports;
- respect des couleurs et des exigences du concours;
- potentiel d'utilisation à long terme.

Le comité responsable effectuera une présélection pouvant mener à un maximum de cinq propositions finalistes.

Un groupe de discussion composé de membres du club pourra être consulté afin de fournir une rétroaction sur les finalistes.

Les finalistes pourront être contactés pour fournir des fichiers supplémentaires, préciser certains éléments ou effectuer des ajustements raisonnables. Une réponse dans un délai raisonnable sera attendue afin de permettre la poursuite du processus.

La décision finale appartient exclusivement au conseil d'administration du Lachine SC, qui tiendra compte des recommandations reçues.

Le conseil d'administration n'a aucune obligation de retenir l'une des propositions soumises et peut décider de ne sélectionner aucun logo.

7. Prix et reconnaissance

Le participant dont la proposition sera retenue sera informé avant l'annonce publique et verra son nom associé au lancement officiel du nouveau logo, sous réserve de son consentement à cette reconnaissance publique.

Un prix d'une valeur de 200 \$ sera remis au gagnant. Il pourra prendre la forme d'un crédit applicable aux frais d'inscription ou d'un montant de 200 \$, selon les modalités communiquées par le club.

Les membres du conseil d'administration et du comité marketing ne sont pas admissibles au prix.

8. Droits et propriété intellectuelle

En participant au concours, le participant confirme que sa proposition est originale ou qu'il détient tous les droits nécessaires sur les éléments qui la composent.

Le participant dont la proposition sera retenue devra céder au Club de Soccer Lachine SC les droits nécessaires à l'utilisation, à la reproduction, à la modification, à l'adaptation, à la diffusion et à la publication du logo sur les différents supports du club.

Cette cession devra être confirmée explicitement par écrit et signée. Le club pourra demander la signature d'un document distinct à cette fin.

Le Lachine SC se réserve le droit d'apporter des modifications au concept retenu avant son adoption officielle afin d'en assurer l'adaptation technique et la cohérence avec l'identité visuelle finale.

Le participant demeure responsable de toute réclamation liée à l'utilisation non autorisée d'un élément intégré à sa proposition.

9. Renseignements personnels

Les renseignements recueillis dans le formulaire de participation seront utilisés uniquement pour l'administration du concours, les communications avec les participants et la remise du prix.

Le formulaire pourra notamment recueillir le nom, l'adresse courriel, le numéro de téléphone, le lien avec le club et, lorsqu'il s'agit d'un participant mineur, les coordonnées et l'autorisation du parent ou tuteur.

10. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et des modalités indiquées dans la fiche d'inscription.

L'acceptation pourra être confirmée par signature manuscrite ou électronique. Pour un participant mineur, l'autorisation d'un parent ou tuteur est requise.

À RETENIR

- Ouverture : 18 septembre 2026
- Fermeture : 20 octobre 2026 à 23 h 59
- Prix : 200 \$
- Informations et documents : www.lachinesc.com

Merci à tous les membres qui contribueront à cette démarche importante pour l'avenir de l'identité visuelle du Lachine SC.